



Mairie de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
 540, rue Saint Léonard
 76490

 Tél 02.35.96.25.56
 Fax 02.35.96.59.93

L'an deux mil dix-neuf, le 7 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Claudine SAVALLE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le trente janvier deux mil dix-neuf.

Étaient présents: Mesdames BERGOUGNOUX Laure, FLORENTIN Marthe, SAVALLE Claudine, et Messieurs GUILLET Mathieu, LEMAIR Boris, MALANDAIN David et VERSTRAETEN Alexandre

Étaient absents : Madame RZEWUSKI Danuta, excusée et donnant procuration à SAVALLE Claudine, Messieurs CIVES Mario, excusé et donnant procuration à FLORENTIN Marthe, BARRET Jean-Marin, GOSELIN Edouard, non excusés.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 11, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur VERSTRAETEN Alexandre a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Subventions aux associations
- Taux communaux
- Projets investissement 2019
- Présentation ADAP – Agenda D'Accessibilité Programmée
- Questions diverses.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

◆ Subventions aux associations

Madame le Maire informe les élus que lors de la commission des finances qui s'est tenue en mairie lundi 4 février 2019, il a été proposé de reconduire à l'identique les subventions des associations pour l'année 2019 sauf pour l'USDV qui a repris à son compte la gestion des compteurs eau et électricité.

Monsieur MALAINDAIN David et Madame BERGOUGNOUX Laure demandent combien d'enfants de la commune sont adhérents à l'USDV. Madame le Maire se renseignera pour obtenir cette information.

Madame le Maire informe également les élus que le contrôle de légalité de la Préfecture devrait très prochainement demander aux communes des comptes sur les mises à disposition de personnel, matériel et locaux, etc.... pour les associations. Il s'agit de l'obligation de valoriser les mises à disposition.

Monsieur VERSTRAETEN Alexandre demande si le CCAS est excédentaire dans son budget. Madame le Maire l'informe que la subvention de 2018 n'est pas été versée puisque le CCAS avait suffisamment de Trésorerie pour les aides qui ont été versées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote l'attribution des subventions 2019 :

CCAS	6 500 €
Coopérative scolaire (83 élèves x 35 €)	2 905 €
Amicale Laïque	1 250 €
Club des Anciens	1 250 €
RAMDAM	1 250 €
Union sportive des 2 vallées	1 250 €
Anciens Combattants	500 €
TOTAL SUB. ASSO. COMMUNALES	14 905 €
Parents d'élèves Collège V. HUGO	100 €
Amicale des pompiers	100 €
RASED	154.91 €
TOTAL SUB. ASSO HORS COMMUNE	354.91 €

Concernant les demandes de subventions exceptionnelles formulées par l'Association des Anciens et Combattants et RAM DAM, Madame le Maire propose que les Présidents respectifs de ces associations fassent des demandes de subventions auprès du Département. Si la réponse est négative, le Conseil Municipal étudiera à nouveau ces demandes à l'appui de devis et du chiffrage du nombre de participants concernés par ces manifestations.

◆ Taux communaux 2019

Madame le Maire rappelle que comme chaque année il est nécessaire de voter le taux des 3 taxes communales.

Madame le Maire indique qu'elle souhaite que les taxes communales ne soient pas augmentées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taxes pour 2019, soit :

- Taxe Habitation 8.00 %
- Taxe Foncière 15.30 %
- Taxe Foncière non bâtie 35.56 %

◆ Projets investissements 2019

Suite à la commission des Finances du lundi 4 février 2019, Madame le Maire expose quelques projets d'investissement qui pourraient être envisagés en 2019 :

- Machine de desherbage
- Enherbement cimetières
- Mise aux normes électriques à l'église St Léonard
- Matériel divers (tronçonneuse/élagueuse...)
- Battant cloche église St Léonard
- Reprises concessions cimetières Ste Gertrude
- Tableau Sacquepée
- Défense incendie.

En ce qui concerne la défense incendie, Madame le Maire propose de mandater un cabinet d'études afin de mettre en place les équipements nécessaires. Monsieur GUILLET Mathieu souhaiterait obtenir les documents afin d'étudier les réglementations. Ces documents sont en accès libre sur le site du SDIS76.

Monsieur MALANDAIN David demande s'il est possible d'étudier la possibilité de créer un plateau surélevé ou d'installer un feu tricolore aux abords de l'école afin d'anticiper le flux supplémentaire de véhicules suite à l'aménagement du carrefour des douanes prévu par le Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions de Madame le Maire soit :

- Machine de desherbage
- Enherbement cimetières
- Mise aux normes électriques à l'église St Léonard
- Matériel divers (tronçonneuse/élagueuse...)
- Battant cloche église St Léonard
- Reprises concessions cimetières Ste Gertrude
- Tableau Sacquepée
- Défense incendie
- Plateau surélevé sur chaussée abords de l'école ou feu tricolore

Autorise Madame le Maire à faire des demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL et auprès du Département aux taux les plus élevés.

Dit que ces travaux seront inscrits en investissement au budget primitif 2019.

◆ **Présentation ADAP – Agenda D'Accessibilité Programmé**

Madame le Maire donne un compte-rendu de l'étude de Socotec concernant l'ADAP pour la mise en conformité handicap des bâtiments communaux.

Plusieurs bâtiments communaux doivent être mis aux normes :

- Les sanitaires de la salle polyvalente
- Une place matérialisée handicap à la mairie ainsi qu'un cheminement pour accéder à l'accueil
- Une place matérialisée handicap pour l'école et la salle polyvalente
- L'insonorisation d'une salle de classe

En ce qui concerne les cimetières et les églises une dérogation peut être demandée.

Ces travaux devront être réalisés dans les 3 années à venir.

Madame le Maire souhaite que la priorité soit donnée aux travaux d'accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente. Elle souhaite également confier la maîtrise d'œuvre à un architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de mettre en place l'ADAP, de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte en ce qui concerne les travaux de mise aux normes pour les sanitaires de la salle polyvalente et autorise Madame le Maire à faire des demandes de subvention au titre de la DETR, de la DSIL ainsi qu'auprès du Département.

Ces travaux de mise aux normes pour les sanitaires de la salle polyvalente seront inscrits en investissement au budget 2019.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 19 h 15.